

Bureau du 6 juin 2005

Décision n° B-2005-3288

commune (s) : Lyon 7°

objet : **19, rue Clément Marot - Garage véhicules légers et utilitaires - Travaux d'extension et réaménagement - Autorisation de signer des marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3049 en date du 21 mars 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux d'extension et réaménagement du garage véhicules légers et utilitaires - 19, rue Clément Marot à Lyon 7°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 13 mai 2005, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : démolition-maçonnerie, entreprise Soterly pour un montant de 88 930,72 € HT, soit 106 361,14 € TTC,
- lot n° 2 : serrurerie, entreprise Secatra pour un montant de 26 679,50 € HT, soit 31 908,68 € TTC,
- lot n° 3 : cloisons-peinture, entreprise Botta pour un montant de 13 378,29 € HT, soit 16 000,43 € TTC,
- lot n° 4 : électricité courants forts et courants faibles, entreprise ETDE pour un montant de 38 758,64 € HT, soit 46 355,33 € TTC,
- lot n° 5 : équipements de garage, entreprise Rhône fluides pour un montant de 73 192,10 € HT, soit 87 537,75 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : démolition-maçonnerie, entreprise Soterly pour un montant de 88 930,72 € HT, soit 106 361,14 € TTC,
- lot n° 2 : serrurerie, entreprise Secatra pour un montant de 26 679,50 € HT, soit 31 908,68 € TTC,
- lot n° 3 : cloisons-peinture, entreprise Botta pour un montant de 13 378,29 € HT, soit 16 000,43 € TTC,
- lot n° 4 : électricité courants forts et courants faibles, entreprise ETDE pour un montant de 38 758,64 € HT, soit 46 355,33 € TTC,
- lot n° 5 : équipements de garage, entreprise Rhône fluides pour un montant de 73 192,10 € HT, soit 87 537,75 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - comptes 231 320 et 215 870 - opération 0929.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,